

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

--:--:--:--:--

--:--:--:--:--

//-) NNEE 1960 - N° 220 /PCM/MI.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

--:--:--:--:--

SOMMAIRE :
NOMINATION

LE //) REMIER //) MINISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey ;

VU la Loi 59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU Les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

//) E C R E T E :

--:--:--:--:--

//-) ARTICLE 1°.-Monsieur BOUSSARI Taoufik, Corneille, de retour de stage à l'institut des Hautes Etudes Administratives, est nommé Commandant de Cercle d'ALLADA en remplacement de Monsieur VIEYRA Désiré, appelé à d'autres fonctions.-

//-) ARTICLE 2°.-Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PORTO-NOVO, LE 19 AOUT 1960

Hubert MAGA.

AMPLIATIONS :

CHRONO.....I	INTERESSE.....I
J.O.R.D.....I	INFO-RADIO.....2
HAUSSAIRE.....I	MIS A. COOP.....I
M.F.....5	P.C.P.....I5
C.ALLADA.....I	S.G.C.M.....I./.
M.I.....3	
TRESOR.....I	
D.P.....3	
S.F.....5	
C.F.....I	
C.D.....I	
M.F.PUBLIQUE.....3	